



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Rennes,

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Par arrêté, le préfet informe les habitants de DINARD, LA RICHARDAIS, PLEURTUIT ET SAINT-LUNAIRE, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande d'enregistrement formulée par la société FLORENDI, en vue de régulariser une installation de stockage et de conditionnement d'engrais, de produits phytosanitaires et de biocides destinés aux particuliers, située 55 boulevard Jules Verger à DINARD.

Le dossier est consultable du 2 mars 2023 (8h30) au 31 mars 2023 (17h00) :

- en mairie de DINARD, aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de DINARD, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique 35026 RENNES Cedex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – FLORENDI »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.